



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE COORDINATION SSI
(SYSTEME DE SECURITE INCENDIE) RELATIF A
LA RENOVATION DU CENTRE CULTUREL ET
SPORTIF DU CENTRE GEORGES POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-22-355
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

VU le projet de la ville de Vincennes de rénover le centre culturel et sportif Georges Pompidou située au 142 rue de Fontenay à Vincennes pour lequel il est nécessaire de désigner un coordinateur SSI.

CONSIDÉRANT l'offre du bureau d'études technique spécialisé en matière de sécurité incendie_Prévention Incendie dont le siège social est 16 rue de la Croix Faubin 75011 Paris, qui est la plus avantageuse pour le lot n°3_Système de Sécurité Incendie,

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le bureau Prévention incendie représenté par Monsieur Zéli Roland, Chef de projet dument habilité à signer le contrat.

- marché phase n°1_conception est d'un montant de 4 400 € HT.
- marché phase n°2_réalisation est d'un montant de 4 400 € HT

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU